

<http://www.oncfs.gouv.fr/spip.php?article1282>



Parution du Contrat d'objectifs 2012-2014 de l'ONCFS

- Espace Presse / Actualités -



Date de mise en ligne : lundi 26 mars 2012

Copyright © ONCFS - office national de la chasse et de la faune sauvage -

Tous droits réservés

Signé le 13 février, le nouveau Contrat d'objectifs entre l'Etat et l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage couvrira la période 2012-2014

Ce troisième contrat d'objectifs se place dans un contexte nouveau, marqué notamment par la montée en puissance des préoccupations environnementales de la société et la refonte des politiques publiques en la matière, notamment la mise en oeuvre du Grenelle de l'Environnement et l'adoption d'une nouvelle Stratégie nationale pour la biodiversité.

Il est marqué aussi par une exigence des maîtrises des dépenses publiques alors même que les politiques environnementales se déclarent plus ambitieuses. En application des mesures décidées par l'Etat, l'ONCFS devra réduire ses effectifs de 1,5% par an et ses dépenses de fonctionnement de 10% sur la période 2012-2013.

Il convient de compter aussi avec la poursuite de relations sereines et constructives avec le monde de la chasse et l'ensemble des acteurs de l'environnement.

Les 4 grandes missions de l'ONCFS

Dans cette nouvelle feuille de route, les ministères chargés de l'Ecologie et de l'Agriculture confient quatre grandes missions à l'ONCFS pour les années à venir :

- . contribuer à la sauvegarde de la biodiversité ;
- . améliorer la connaissance en matière de faune sauvage ;
- . conforter la chasse comme élément essentiel de gestion durable de la nature et des territoires ;
- . poursuivre la construction d'un service public de l'écologie et du développement durable moderne et efficace.



cliquer sur l'image pour [feuilleter le Contrat d'Objectifs 2012-2014 de l'ONCFS](#)

[Version Pdf du Contrat d'Objectifs 2012-2014 de l'ONCFS](#)

